



Association romande et francophone
de Berne et environs

3000 Berne

Procès-verbal de la 138^e assemblée générale du 6 juin 2017

Centre paroissial catholique de langue française, Sulgeneckstrasse 11-13, Berne

Présidence : Jean-Philippe Amstein

Personnes présentes : 25, 10 membres collectifs et associés sont représentés

Excusés : Jean-François Perrochet du comité,
Christine Werlé, rédactrice en chef du *Courrier de Berne*,
Thu et Jean-Michel Ducommun-Nguyễn, Janine Juillerat, Susanne
Jeanrichard, Danielle Perrochet, Laurent Jemelin et Roland Kallmann,
membres.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2016
3. Rapport du président
4. Informations diverses sur :
 - a) le remodelage du *Courrier de Berne*
 - b) le projet d'agenda francophone
 - c) le nouveau site Internet de l'ARB et du CdB
5. Comptes 2016, budget 2017, montant des cotisations 2018
6. Divers

Début de la séance à 18h00

Au nom du comité de l'ARB, le président ouvre la 138^e assemblée générale ordinaire et souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres présents.

Le président demande aux membres qui souhaitent partager le repas qui suivra l'assemblée de bien vouloir s'inscrire de suite auprès de Nicole Seydoux. Ce repas, à la charge des participants, se prendra au Restaurant Cavallo Star, Bubenbergplatz 8.

Points formels:

- a) La convocation à cette assemblée avec ordre du jour a paru dans les numéros 3 du 12 avril et 4 du 17 mai 2017 du *Courrier de Berne* et figure depuis quelques semaines sur le site Internet. En outre, l'assemblée a lieu dans les six mois après la clôture de l'exercice. Elle est donc convoquée conformément aux articles 10 et 12, alinéa 1 des statuts du 22 mai 2014.
- b) Michel Schwob accepte d'être scrutateur.
- c) Il s'agit de déterminer par qui les membres collectifs sont représentés et quel est le nombre de voix auxquels ils ont droit en fonction du nombre d'adhérents à leur association :

Nom	Représentant :	Nb. voix
Alliance française de Berne	M. Steck	10
Assoc. des amis des orgues de l'église de la Ste-Trinité	M. Javet	3
Chœur de l'église française	M. Bohren	3
Club de randonnée et de ski de fond	Mme Randin	5
Eglise française réformée	M. Steck	10
Groupe libéral-radical de Berne	pas représenté	--
Patrie Vaudoise de Berne	M. Crettenand	6
Photo-club francophone	pas représenté	--
Société des Neuchâtelois à Berne	M. Huguenin	6
Société fribourgeoise de Berne	M. Schwob	6
sous la loupe	Mme Greber-Borel	10
Université des aînés de langue française de Berne	M. Javet	10

- d) Le président rappelle que plusieurs listes de présences sont en circulation. Les membres présents sont priés d'y apposer leur signature.
- e) Les membres de l'ARB décédés – dont nous avons eu connaissance - depuis la dernière assemblée générale sont Mmes Elisabeth Delaloye, Nicole Knobel, Monique Pittet ainsi que M. Maurice Aubert, ancien président de l'ARB, Daniel Savoye, ancien membre du comité et Marc Potterat.
Une minute de silence est observée en leur honneur.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Le comité n'a reçu aucune proposition de modification de l'ordre du jour au sens de l'article 12, al. 4 des statuts.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2016

Avant l'assemblée générale, personne n'a demandé à consulter ce PV ; personne n'a exprimé le désir de le recevoir en cours d'exercice.

Personne ne souhaitant la lecture du contenu et en l'absence de toute proposition, modification ou complément d'information, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2016 est approuvé tacitement avec remerciement à son auteur, Jean-Philippe Amstein.

3. Rapport du président

Le comité a pris connaissance de ce rapport et l'a approuvé. Le président en fait lecture, après avoir signalé qu'il sera publié dans les meilleurs délais sur le site Internet de l'ARB et joint au procès-verbal de la présente assemblée.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, conformément à l'article 14, lettre d, des statuts de l'association.

4. Informations diverses

a) *Sur le remodelage du Courier de Berne*

Le CdB cumule année après année les déficits. Cette situation préoccupe le comité depuis longtemps déjà. Il a donc mis sur pied un groupe travail, qui s'est réuni à

plusieurs reprises, afin de retourner le problème dans tous les sens et de trouver la solution miracle, en tous les cas la plus pérenne pour sauver le CdB. Car le comité a déjà pris la décision importante de continuer à éditer et publier régulièrement un CdB sous forme papier, aussi longtemps que l'ARB en aura la force et les moyens.

La solution miracle n'existe pas. Quelques propositions sont cependant en discussion au sein du groupe de travail. Le président en fait part à l'assemblée, tout en précisant que le comité n'a pris pour l'heure aucune décision formelle, allant dans un sens ou dans l'autre.

Une première proposition est de mieux positionner le CdB. Cela doit être le seul vecteur de communication en français dans la région de Berne.

Une deuxième proposition est de modifier la forme du CdB : Passage à la couleur, uniformisation de la mise en page (nombre de colonnes uniforme), plus de photos. Le format et le nombre de pages ont fait l'objet de longues discussions pour finalement renoncer à changer quelque chose.

Une troisième proposition est de revoir le contenu du CdB. Chaque numéro pourrait développer un thème dans un dossier bien ficelé.

Une autre idée serait de confier l'ensemble du travail, sauf la partie rédactionnelle, c.à.d. la mise en page, la recherche d'annonces et l'impression à l'imprimeur du CdB. Une séance a d'ailleurs eu lieu avec ce dernier. L'offre qu'il a fait ne semble pour l'instant pas très avantageuse pour les finances de l'ARB.

Enfin l'idée de combiner une édition papier avec une version électronique (sous forme de newsletters ou de petits articles sur le site Internet) n'est pas dénuée d'intérêt.

Le problème est que le comité n'a pas droit à l'erreur et que la solution qu'il adoptera sera une forme de voie sans retour. Il n'a en effet pas la possibilité de faire des essais pour trouver ce qui correspond le mieux aux attentes des lecteurs et des annonceurs.

Le président profite de l'occasion pour remercier le groupe de travail pour son travail très constructif et espère pouvoir apporter de bonnes nouvelles d'ici quelques mois.

L'assemblée partage en grande partie les soucis du comité. Il est relevé à juste titre que, dans un premier temps, la publication de newsletters ne pourrait se faire qu'en parallèle avec l'édition papier. En outre, un petit sondage intéressant a révélé que tous les membres présents à l'assemblée utilisaient Internet.

b) Sur le projet d'agenda francophone

Lors de la dernière assemblée générale de l'ARB, le président avait informé sur l'idée de développer l'agenda du site Internet de l'ARB de sorte que toutes les institutions et associations francophones puissent annoncer leurs manifestations sur une seule plateforme, afin d'éviter des collisions de dates. Cette idée avait d'ailleurs été présentée aux entités concernées et l'accueil avait été très favorable.

Ce projet a donc été concrétisé lors de ces derniers mois. L'agenda se présente de manière tout à fait simple. Il s'agit en fait d'un calendrier sur lequel chaque association qui voudra bien participer inscrira ses activités sous la forme qu'elle voudra : de manière exhaustive en y reportant tous les détails utiles et nécessaires à informer les intéressés ou sous forme abrégée, par exemple en faisant simplement le lien du calendrier vers une page de leur propre site Internet. C'est une volonté délibérée de l'ARB de n'imposer qu'un minimum de contraintes aux partenaires de cet agenda francophone. Il ne rendra service en effet que si cet agenda vit ! Et pour cela, il faut que tous les partenaires aient envie de le faire vivre ! Il est clair cependant que

chaque association ou institution disposera d'un droit ne lui permettant d'inscrire ou de mettre à jour que les événements qui lui sont propres.

En résumé, les mots d'ordre pour cet agenda francophone sont : simplicité, efficacité, transparence.

Ce projet arrive à terme et il ne manque plus que les enregistrements que les quelques 25 entités francophones voudront bien faire. Le comité va donc les inviter à participer dès cet été.

L'assemblée salue ce projet dans son ensemble. Un de ses membres éminents appelle même toutes les associations à participer à cet agenda francophone. En réponse à une question, le président précise aussi qu'il sera possible de reporter sur cet agenda toute manifestation qui pourrait intéresser notre communauté, sans pour autant qu'elle soit organisée directement par une entité francophone, comme le festival du film français d'Helvétie par exemple.

c) le nouveau site Internet de l'ARB et du CdB

Il est très vite apparu que le développement de l'agenda francophone ne pouvait se faire sans un renouvellement complet du site internet de l'ARB. Il faut aussi avouer que ce site Internet prend de l'âge, qu'il y a déjà quelques mois que la firme qui s'occupe de son hébergement demande de passer sur une autre plateforme, que la mise à jour du site n'est pas toujours très aisée.

Grâce à l'appui d'un développeur extrêmement compétent, les travaux, pour un montant global de CHF 5'000.-, arrivent à terme. La date du basculement sur le nouveau site a même déjà été fixée : sans contre-temps majeur, ce devrait être le 12 juillet prochain !

En gros, le site de l'ARB sera divisé en trois parties : une partie ARB dont le contenu est pratiquement identique à l'actuel. Une partie CdB qui, outre les anciens numéros du CdB, devra être plus dynamique, grâce notamment à la mise en ligne régulière de nouvelles brèves et actuelles. La troisième partie est entièrement dédiée à l'agenda francophone.

Le président, Pierre Clavel et Jean-François Perrochet subissent une intense formation de la part du développeur afin qu'ils puissent de suite gérer, mettre à jour et améliorer constamment ce nouveau site de l'ARB, sans obligatoirement devoir passer par lui.

Le président invite donc l'assemblée à aller sur le nouveau site dès sa mise en fonction et à faire part de toute remarque, critique ou suggestion utiles.

5. Comptes 2016, budget 2017, montant des cotisations 2018

Malheureusement, suite à un malentendu, ce point de l'ordre du jour doit être traité en l'absence du trésorier de l'ARB.

5.1 Comptes 2016

Le comité a pris connaissance des comptes lors de sa séance du 4 avril 2017 et a décidé de les soumettre tels quels à l'assemblée.

Le président et les autres membres du comité n'étant pas préparés à l'absence du trésorier, il est décidé, à la grande majorité des membres présents et après une discussion ouverte et franche, de ne pas approuver les comptes 2016 et de reporter cette approbation à l'assemblée générale 2018. L'assemblée renonce à convoquer une assemblée générale extraordinaire pour traiter ce point.

5.2 Budget 2017

Le comité a pris connaissance du budget lors de sa séance du 4 avril 2017 et a décidé de le soumettre tel quel à l'assemblée.

En l'absence du trésorier, l'assemblée prend simplement connaissance du fait que le budget a été établi essentiellement en fonction des résultats des comptes 2016. Elle ne peut pas l'adopter comme prévu à l'article 14, lettre f des statuts de l'ARB.

5.3 Cotisations 2018

Le comité propose de maintenir les cotisations au niveau de l'année précédente.

L'assemblée approuve à l'unanimité, sans opposition ni abstention, le montant des cotisations pour 2018.

6. Divers

- Bien qu'il n'y ait pas d'élections statutaires cette année, le président informe de la démission d'Anne-Lise Crettenand, comme représentante au comité de la Patrie Vaudoise de Berne. Au nom du comité, il la remercie très chaleureusement d'avoir participé de façon assidue aux séances de ce dernier et lui remet un petit présent en signe de reconnaissance.
Conformément à l'art., 16 al. 3 des statuts de l'ARB, le comité peut se compléter par cooptation en cas de vacances au cours d'un exercice. M. Joseph Crettenand a accepté de reprendre cette fonction. Le président le remercie et lui souhaite la bienvenue au sein du comité. Son élection formelle n'aura par contre lieu que dans une année.
- M. L.-E. Matile s'offusque que la parole n'ait été donnée qu'au maire de la ville de Moutier dans un numéro récent du CdB. Il ne comprend pas qu'un pro-bernois n'ait pu s'exprimer. Le président lui répond que cette omission sera réparée dans le prochain numéro du CdB, qui ne paraîtra malheureusement qu'après la votation du 18 juin.
- Mme A.-L. Greber-Borel rend l'assemblée attentive au fait que le Festival du Film Français d'Helvétie se déroulera du 13 au 17 septembre 2017 à Berne. Le président informe qu'une annonce et un article paraîtront également dans le CdB à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président met formellement un terme à l'assemblée générale de l'ARB 2017 à 19h30.

Le rédacteur du procès-verbal, Jean-Philippe Amstein

Annexe : Rapport du président